

LETTRE DE CONSULTATION

Affrètement de navires pour le marquage de poissons

N° 261000053

Date et heure limite de remise des offres : 11/05/2026 à 12H00

MODALITE D'OBTENTION DU CAHIER DES CHARGES

Le cahier des charges est à télécharger sur le site :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

IFREMER

1625 route de Sainte Anne

29280 Plouzané

1. Objet de la consultation

1.1. Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet l'**affrètement de navires par l'IFREMER pour le marquage de poissons, de maquereaux en Mer d'Iroise et Côtes d'Armor (Lot 1 et 2) et de bar et lieu jaune en Baie de Seine (lot 3 et 4) :**

- Lot 1 : **Affrètement de navire pour le marquage de maquereaux en Mer d'Iroise**
- Lot 2 : **Affrètement de navire pour le marquage de maquereaux en Côtes d'Armor (Perros Guirec, Triagoz, Sept Îles)**
- Lot n° 3 : **Affrètement d'un navire pour les opérations de pêche du poisson (bar et lieu jaune) en Baie de Seine (Calavados, parc éolien de Courseulles-sur-Mer)**
- Lot n° 4 : **Affrètement d'un navire « hôpital » pour les opérations de marquage des poissons capturés en Baie de Seine (Calavados, parc éolien de Courseulles-sur-Mer)**

1.2. Procédure de passation

La procédure retenue est la procédure adaptée en application des articles R2123-1 1° et R2123-4 du code de la commande publique.

1.3. CCAG

Le présent marché fera référence au CCAG/FCS du 30 mars 2021 qui approuve les clauses générales administratives applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services.

2. Organisation de la consultation

2.1. Contenu de l'offre

Les candidats intéressés par la présente consultation remettent une offre comprenant :

- Le cahier des clauses communes particulières (CCP) renseigné, daté et signé ;
- Un devis ;
- Un mémoire technique ;
- Une présentation de l'entreprise ;
- Une présentation du savoir-faire et des motivations ;

- Les documents suivants : Copie du permis de navigation, Licence de pêche communautaire.

L'offre est exprimée en euros. En cas d'offre exprimée dans une autre monnaie, le pouvoir adjudicateur appliquera pour la comparaison des offres, les taux de change de chancellerie publiés par la direction générale du Trésor public Français à la date de remise des offres. Ces taux de change indiquent la contrevaletur en euros des monnaies étrangères.

2.2. Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

2.3. Négociation

Suite à l'analyse des propositions, l'Ifremer se réserve la possibilité de conduire une ou plusieurs phases de négociation(s) avec le ou les candidat(s) dont les propositions auront été jugées les plus satisfaisantes au regard des critères de jugement. Les discussions pourront porter sur tous les aspects de l'offre, tant techniques que financiers. Le cas échéant le résultat des négociations fera l'objet d'une mise au point avec le candidat retenu avant la notification du marché. Le pouvoir adjudicateur pourra attribuer le marché directement sans négociation.

2.4. Allotissement

Le présent marché est alloti comme suit :

- Lot 1 : Affrètement de navire pour le marquage de maquereaux en Mer d'Iroise
- Lot 2 : Affrètement de navire pour le marquage de maquereaux en Côtes d'Armor (Perros Guirec, Triagoz, Sept Îles)
- Lot n° 3 : Affrètement d'un navire pour les opérations de pêche du poisson (bar et lieu jaune) en Baie de Seine (Calavados, parc éolien de Courseulles-sur-Mer)
- Lot n° 4 : Affrètement d'un navire « hôpital » pour les opérations de marquage des poissons capturés en Baie de Seine (Calavados, parc éolien de Courseulles-sur-Mer)

2.5. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

3. Jugement des offres par lot

Pour chaque lot, l'IFREMER retiendra l'offre en fonction des critères pondérés définis ci-après :

- Le critère prix : 45 % de la note finale (NF),

- Le critère valeur technique : 45% de la note finale (NF) sur la base de la trame de mémoire jointe au dossier et renseigné par le candidat ;
- Le critère environnemental : 10 % de la note finale (NF) sur la base de la trame de mémoire jointe au dossier et renseigné par le candidat

- Critère éliminatoire si non conforme – LOT 1 et 2

En cas de non-conformité à l'un de ces critères, l'offre ne sera pas étudiée.

Être détenteur de droit de pêche au maquereau	Critère éliminatoire si pas conforme
Permis de navigation en vigueur	Critère éliminatoire si pas conforme
Capacité technique et réglementaire à accueillir les personnels spéciaux en plus de l'équipage	Critère éliminatoire si pas conforme
Insertion dans le planning prévisionnel	Critère éliminatoire si pas conforme
Pontée de 2500 kg minimum (à préciser impérativement dans l'offre)	Critère éliminatoire si pas conforme
Catégorie de navigation	Critère éliminatoire si pas conforme

- Critère éliminatoire si non conforme – LOT 3 et 4

En cas de non-conformité à l'un de ces critères, l'offre ne sera pas étudiée.

Être détenteur d'une licence bar hameçon pour le navire « pêcheur »	Critère éliminatoire si pas conforme
Permis de navigation en vigueur	Critère éliminatoire si pas conforme
Capacité technique et réglementaire à accueillir les personnels spéciaux en plus de l'équipage	Critère éliminatoire si pas conforme
Insertion dans le planning prévisionnel	Critère éliminatoire si pas conforme
Pontée de 600 kg minimum pour le navire « pêcheur » Pontée de 2500 kg minimum pour le navire « hôpital » (à préciser impérativement dans l'offre)	Critère éliminatoire si pas conforme
Catégorie de navigation	Critère éliminatoire si pas conforme

→ **Méthode de notation pour les lots 1-2-3 et 4.**

Chaque critère sera noté sur 20 puis pondéré.

- **Prix des prestations pour chaque lot : 45%**

La note prix (NP) est calculée à partir du montant total HT indiqué dans le CPP valant acte d'engagement.

La note maximale de 20 est attribuée au candidat qui présente le montant total le moins élevé. Les notes des autres candidats sont attribuées selon la formule indiquée ci-dessous :

$$NP = 20 \times (\text{montant total HT le moins disant} / \text{montant total de l'offre analysée})$$

- **Qualité technique de l'offre pour chaque lot : 45%**

L'offre sera notée selon les sous-critères suivants :

Sous-critères	Notes
Expérience professionnelle déjà acquise du patron de pêche mobilisé sur des prospections antérieures, toutes espèces confondues (le nombre de campagnes effectuées devra être précisé)	6
Connaissances des secteurs à échantillonner (les métiers pratiqués doivent être détaillés) par le patron de pêche mobilisé pour la prestation	5
Logiciel de navigation adapté aux échanges standards de données de cartographie (logiciel à préciser)	5
Navire : Espace disponible de travail à bord, présence de commodités fonction des plans fournis par type de bateau	4

- **Qualité environnementale de l'offre pour chaque lot : 10%**

Pour chaque lot, la note environnementale (NE) est notée sur 20. Le candidat indique sa pratique en matière de récupération des déchets en mer et leur recyclage.

- **Calcul de la note finale pour chaque lot**

$$NF = 0.45 \times NP + 0.45 \times NT + 0.10 \times NE$$

Le marché est attribué au candidat qui obtient la meilleure note finale (NF) sous réserve d'être à jour de ses cotisations fiscales et sociales.

4. Prévention des risques de conflits d'intérêts et de corruption

Le candidat au marché s'engage à avertir l'Ifremer de toute situation susceptible d'aboutir à un conflit d'intérêts. Il s'agit de toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation du marché ou est susceptible d'en influencer l'issue a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation du marché.

5. Transmission des offres

Les offres papiers sont interdites. Les offres doivent impérativement être déposées sous forme dématérialisée sur le site :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Si l'offre n'est pas déposée sur PLACE celle-ci ne sera pas prise en compte

6. Documents à fournir par le candidat retenu

Afin de pouvoir notifier le marché, il sera demandé au candidat retenu de transmettre les certificats et attestations mentionnées ci-dessous.

- 1) Liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation,
- 2) Attestation de vigilance (6 mois),
- 3) Attestation de régularité fiscale (3 mois),
- 4) Un extrait k-bis (3 mois)